

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 3 décembre 2024

Délibération n° 2024-25

Présentation du rapport de gestion du fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) pour l'année 2023

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1621-3 ;

Sur le rapport de Mme CALABRESE, Caisse des dépôts et consignations

Donne acte au Gouvernement et à la Caisse des dépôts et consignations de la présentation du rapport annuel de gestion du fonds d'allocation des élus en fin de mandat au titre de l'année 2023.

Le Président,



André LAIGNEL